

Un collège jésuite financé par de l'argent public provoque la colère

MARSEILLE

Lors d'un Conseil départemental de l'éducation qui s'est tenu vendredi, l'ensemble des organisations syndicales et la FCPE ont dénoncé le financement par l'État et le Département d'un collège jésuite dans le 15^e arrondissement.

Ce qui nous a fait bondir, ce sont les choix qui sont opérés. Dans un contexte de baisse des moyens, l'argent public sert à financer l'ouverture d'un collège jésuite dans le 15^e arrondissement. Les fonds publics doivent aller à l'école publique», proteste vivement Valérie Bastien de l'Unsa Education.

Devant le siège de la direction académique à Marseille, ils sont une petite poignée de syndicalistes ce vendredi midi tout juste sortis d'un Conseil départemental de l'éducation (CDEN) bien décidés à dénoncer les choix opérés en faveur du privé, alors que le public est en souffrance. Lors de ce CDEN, l'ensemble des syndicats (FSU, Unsa, FO, CGT) ont présenté un vœu pour dénoncer le financement par l'État et le Département d'un collège jésuite dans le 15^e arrondissement de Marseille.

Ce collège ouvrira seulement



Les représentants syndicaux, de la FCPE et de la Libre pensée devant la direction académique à Marseille ce vendredi. PHOTO C.M.

un an et demi après le dépôt de la première pierre porté par l'association Ignace de Loyola éducation (Aile), la compagnie de Jésus (jésuites) et l'École de Provence. Avec l'aide financière du conseil départemental qui a voté une garantie d'emprunt couvrant 100 % du prêt de 10 000 000 d'euros contracté par l'École de Provence et une subvention d'investissement de 1 950 000 euros pour la construction. Il ouvrira avec le soutien de l'État qui dans le cadre du plan « Collège réussite » a pro-

mis de réduire le délai pour la signature du contrat d'association, ouvrant aux subventions de fonctionnement prévus par la loi Debré.

Des pratiques condamnables

« En pleine période où l'on demande des collèges publics pour Marseille, là ce qu'on voit c'est du privé qui pointe. Peut-être que la priorité c'est le privé », se demande Christophe Merlino. Pour le président de la FCPE13 ces choix instaurent de graves

disparités. Comme les syndicats, il demande que la transparence soit faite sur les dotations accordées au privé. « Quand on essaye de cacher les choses, c'est qu'il y a quelque chose sous la pierre », pointe-t-il. Présenté récemment à l'Assemblée nationale un rapport parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé avait épingle plusieurs pratiques condamnables repérées à Marseille.

Pour Nicolas Bernard-Heyrault, secrétaire dépar-

temental du Snes-FSU, les choix opérés par État et Département se font au détriment du public. « Pour nous l'argent public doit aller à l'école publique. » Si la loi Debré oblige de financer le privé. « Cependant le Département n'est pas obligé d'investir dans de nouveaux établissements. Il a choisi de mettre de l'argent en plus (10%) grâce à la loi Falloux », détaille le syndicaliste. Autre aberration, dans un secteur (Euroméditerranée) où ont été construits 14 000 logements neufs, la réalisation d'un collège public n'a jamais été envisagée. « C'est encore pire au niveau de la Région, puisque son président (Ren.) Renaud Muselier s'est vanté de donner beaucoup aux établissements privés, ce qui est quand même assez scandaleux », déplore Nicolas Bernard-Heyrault. Si le cadre réglementaire actuel permet aux collectivités territoriales de financer le privé, les syndicats continuent eux de réclamer de la transparence. « Ce que l'on veut c'est une nationalisation, c'est-à-dire l'arrêt de la loi Debré et petit à petit de faire entrer les établissements privés dans le public », poursuit le syndicaliste. À ses côtés, Henry Huille, président de la Libre pensée dont l'association laïque se bat pour l'abrogation de la loi Debré depuis ses débuts, revient sur cette vieille revendication : « Que le public fonctionne avec des fonds publics et le privé avec des fonds privés. » Catherine Walgenwitz